



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire du 158, Chemin J.-Cyrille-Bureau, Lambton, le mardi 19 novembre 2025 à 15 h00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #3 - Robin Faucher
Siège #5 - Daniel Bilodeau
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Réjean Desgroseilliers
Siège #4 - Alain Villeneuve

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

25-11-282

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687806
 - 4.2** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687787
 - 4.3** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5690061
 - 4.4** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687807
 - 4.5** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5688306
 - 4.6** - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5688134
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé: Daniel Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-283 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

4 - SUJETS À DISCUTER

25-11-284 4.1 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687806

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5687806 a déposé au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques le 9 avril 2025;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximale pour la présente demande s'élève à **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN ET TRENTE-HUIT** (23 581,38\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encourus par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé par: Robin Faucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-285 4.2 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687787

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5687787 a déposé au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques le 14 décembre 2023;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximale pour la présente demande s'élève à **VINGT-SIX MILLE DIX-HUIT ET SOIXANTE-ET-ONZE** (26 018,71\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encourus par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Robin Faucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-286 4.3 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5690061

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5690061 ont déposés au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques le 19 décembre 2024;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximal pour la présente demande s'élève à **DIX-SEPT MILLE CINQ CENT SEIZE ET NEUF** (17 516,09\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encourus par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé par: Daniel Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-287 4.4 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5687807

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5687807 ont déposés au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques le 4 septembre 2025;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximal pour la présente demande s'élève à **VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TROIS ET DOUZE** (29 563,12\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encourus par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Luc Tourigny

Secondé par: Robin Faucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-288 4.5 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5688306

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5688306 a déposé au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques le 15 novembre 2024;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximal pour la présente demande s'élève à **DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUINZE ET SOIXANTE-HUIT** (19 215,68\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encourus par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Luc Tourigny

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-289

4.6 - Adhésion au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques - Lot 5688134

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mis en place un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le règlement 25-609 modifiant le règlement 22-558 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est entré en vigueur le 8 juillet 2025;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5688134 ont déposé au conseil de la Municipalité une demande pour adhérer au programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques le 9 octobre 2025;

ATTENDU QUE la demande remplit tous les critères d'admissibilité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton accepte la demande d'inclusion dans le programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le financement maximal pour la présente demande s'élève à **TRENTE MILLE** (30 000,00\$) rembourser à même le compte de taxe, sur une période maximale de 20 ans avec un taux d'intérêt prévu à l'emprunt encouru par la Municipalité de Lambton.

Proposé par: Robin Faucher

Secondé par: Daniel Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

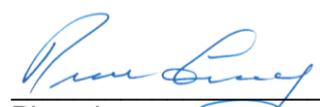
25-11-290

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

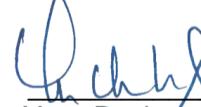
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 15 h 15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Pierre Lemay

Maire



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Pierre Lemay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre Lemay 
Maire